

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

COMMUNE

URCEL

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE ET
DES BOIS SOUMIS AU
REGIME FORESTIER

Echelle: 1/10000

*Nota: Le présent plan étant établi à une échelle
importante, il convient pour plus de précision,
de se rapprocher des services gestionnaires.*

Le 15 Septembre 2011

LEGENDE



Bois et forêts soumis au régime forestier.



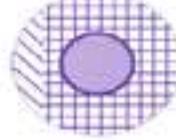
A4

Servitudes concernant les terrains riverains des cours
d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit
de ces cours d'eau.



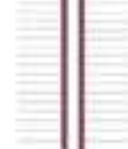
AC1

Servitudes de protection des monuments
historiques classés.



AS1

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres
de protection des eaux potables et minérales.



EL11

Servitudes relatives aux voies express
et aux déviations d'agglomérations.



PT1

Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques
concernant la protection des centres de réception contre
les perturbations électro-magnétiques.



PT2

Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques
concernant la protection contre les obstacles, des centres
d'émission et de réception exploités par l'Etat.

T7

Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des
zones de dégagement concernant des installations
particulières.



Limite communale.

